

CONDITIONS GENERALES

Dernière mise à jour : 24/11/2023

1. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales définissent, sans préjudice de l'application de conditions particulières, les obligations respectives des parties contractantes à l'occasion de ventes/services effectuées par DC-INFORMATIQUE.

Les parties :

DC-INFORMATIQUE représenté par
D'Agostino Christophe
Rue Joseph Dejardin 259
4420 Montegnée
info@dc-informatique.be
<https://dc-informatique.be>
TVA BE0807.209.551

Et

Le Client.

En signant le devis, bon de commande, bon de livraison ou facture ou en acceptant la confirmation de commande, le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées. Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément restent d'application. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit de DC-INFORMATIQUE peuvent modifier l'application des présentes conditions générales.

Le paiement de la facture ou du devis vaut acceptation inconditionnelle de l'ensemble des termes des présentes conditions générales.

2. OBJET DU CONTRAT

Les présentes conditions générales régissent la fourniture de services IT, la création de sites internet, l'hébergement de site internet, le développement de solutions informatiques, ainsi que la vente de matériel informatique par DC-INFORMATIQUE.

3. DEVIS ET COMMANDES

3.1. DEVIS

Avant le début de toute prestation, un devis détaillé sera fourni au Client par DC-INFORMATIQUE. Ce devis inclura une description précise des services proposés, les coûts associés, les délais estimés, et toute autre information pertinente. Le devis a une validité de quinze jours à compter de sa date d'émission.

3.2. COMMANDES

Pour confirmer l'acceptation du devis et démarrer la prestation, le Client doit envoyer le devis signé, ou à tout le moins une copie du devis signés ou un accord écrit à DC-INFORMATIQUE.

La prestation ne débutera qu'après réception de l'acompte (cfr 4.4.1).

3.3. TARIFICATION HORAIRE EN L'ABSENCE DE DEVIS

En l'absence d'un devis convenu ou d'un prix forfaitaire pour la prestation, le taux horaire standard de DC-INFORMATIQUE s'appliquera automatiquement. Ce taux horaire est fixé à 100€ HTVA par heure de travail.

3.4. MODIFICATIONS DE COMMANDE

Toute modification apportée à la commande initiale doit faire l'objet d'un accord écrit entre les deux parties. Si des modifications substantielles sont demandées après le début de la prestation, DC-INFORMATIQUE se réserve le droit d'ajuster les coûts et les délais en conséquence, sous réserve d'acceptation préalable par le Client.

3.5. ANNULATION DE COMMANDE

En cas d'annulation unilatérale d'une commande par le Client, DC-INFORMATIQUE se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 30% du montant total de la commande.

3.6. FACTURATION

La facturation sera effectuée conformément aux termes convenus dans le devis. Le solde restant dû sera payable à la livraison ou selon les modalités de paiement spécifiées dans le devis.

4. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1. PRIX

Les prix des services et des produits proposés par DC-INFORMATIQUE sont spécifiés dans le devis établi préalablement à la prestation. Ces prix sont libellés en euros, toutes taxes comprises, hors participation aux frais de transport.

4.2. DEVIS ET TARIF HORAIRE

En l'absence de devis convenu, le tarif horaire standard de DC-INFORMATIQUE s'appliquera automatiquement. Ce tarif horaire est fixé à 100€ par heure de travail.

4.3. FRAIS SUPPLEMENTAIRES

Des frais supplémentaires, tels que les coûts de déplacement, d'hébergement ou de matériel spécifique requis pour la réalisation des prestations, pourront être facturés en sus. Ces frais seront clairement spécifiés dans le devis.

4.4. MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera selon les modalités suivantes :

4.4.1. ACOMPTE

Un acompte représentant 30% du montant total de la commande devra être versé par le Client sur le compte **BE23 7512 0661 5191** dans les cinq jours suivant la signature du devis ou la confirmation de la commande. Le virement de l'acompte devra contenir les informations suivantes : nom et prénom du Client et numéro de devis.

4.4.2. PAIEMENT INTEGRAL

Le solde restant dû devra être réglé à la livraison des services, conformément aux termes convenus dans le devis. Pour les prestations basées sur le tarif horaire, la facturation interviendra périodiquement, avec un paiement intégral dû dans les quinze jours suivant la réception de la facture.

4.5. RETARD DE PAIEMENT

Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt conventionnel de 12% l'an, avec un taux minimum conforme à celui prévu par l'article 5 de la loi du 2 août 2002 relative au retard de paiement dans les transactions commerciales. En outre, toute facture impayée à l'échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du montant resté impayé, avec un minimum de 50,-€ par facture.

4.6. CONTESTATIONS DE FACTURE

Toute contestation relative à une facture devra parvenir par écrit à DC-INFORMATIQUE, dans les sept jours de son envoi. Passé ce délai, la facture sera considérée comme acceptée sans réserve.

Ces dispositions établissent clairement les conditions financières, les modalités de paiement, et les conséquences en cas de retard de paiement ou de contestation de facture.

5. L'HEBERGEMENT DE SITE INTERNET

5.1. ÉCHEANCE DE RENOUVELLEMENT

Le Client est responsable du renouvellement de l'hébergement de son site web. Le processus de renouvellement doit être initié au moins trois mois avant la date d'expiration, pour garantir une transition sans interruption des services.

5.2. PERIODE D'HEBERGEMENT

L'hébergement couvre une période d'une année civile, du 1er janvier au 31 décembre. Le Client reconnaît que toute interruption de service due à un défaut de renouvellement en temps voulu ne relève pas de la responsabilité de DC-INFORMATIQUE.

5.3. NOTIFICATION DE RENOUVELLEMENT

DC-INFORMATIQUE enverra au Client la facturation de renouvellement par courrier électronique à l'adresse fournie par le Client. Il incombe au Client de maintenir une adresse électronique valide et de s'assurer que les notifications ne sont pas bloquées par des filtres anti-spam.

5.4. FRAIS DE RENOUVELLEMENT

Le Client reconnaît qu'il est responsable du paiement des frais de renouvellement conformément aux tarifs en vigueur au moment du renouvellement. Tout retard de paiement peut, sans préavis, entraîner la suspension des services d'hébergement.

5.5. RESILIATION POUR NON-RENOUVELLEMENT

En cas de non-renouvellement de l'hébergement dans les délais spécifiés sur la facture d'hébergement, DC-INFORMATIQUE se réserve le droit de résilier les services d'hébergement sans préavis. Le Client comprend que la résiliation entraîne la suppression du contenu hébergé.

6. LIVRAISON ET TRANSPORTS

6.1. LIEU DE LIVRAISON

La livraison des produits se fera au lieu convenu entre les parties, tel que spécifié dans le devis ou le bon de commande. Si aucun lieu n'est spécifié, la livraison se fera au siège social de DC-INFORMATIQUE.

6.2. FRAIS DE LIVRAISON

Les frais de livraison seront indiqués dans le devis ou le bon de commande. Sauf stipulation contraire, ces frais seront à la charge du Client.

6.3. MOYEN DE LIVRAISON

Lorsque la livraison incombe à DC-INFORMATIQUE, elle s'effectuera par le moyen de notre choix, sauf convention écrite contraire. Dans ce cas, les marchandises voyageront aux frais, risques et périls du Client, sauf dol ou faute lourde de notre part.

6.4. ENLEVEMENT PAR L'ACHETEUR

Si l'enlèvement des marchandises par l'acheteur est prévu, il devra se faire dans le délai fixé et conformément aux instructions spécifiées par DC-INFORMATIQUE. Un rendez-vous devra être fixé au préalable pour assurer la disponibilité et la coordination des parties. Tout retard dans l'enlèvement, sans un avis préalable et la confirmation d'une nouvelle date, pourra donner lieu à des frais de stockage, à la charge du Client.

6.5. REFUS DE LIVRAISON

Si l'acheteur omet ou refuse de prendre livraison des marchandises commandées, nous nous réservons le droit, après mise en demeure préalable, d'exiger l'exécution du contrat ou de considérer le contrat comme résilié de plein droit. Dans ce dernier cas, l'acheteur sera redevable, de plein droit et dans les huit jours après la notification de cette résiliation, d'une indemnité forfaitaire à concurrence de 30% du prix de vente.

6.6. RECEPTION DES MARCHANDISES

Les marchandises doivent être réceptionnées par l'acheteur, ou toute personne mandatée, au moment de la livraison. Tout défaut, dommage ou non-conformité apparent(e) doit être notifié(e) par courriel à DC-INFORMATIQUE, info@dc-informatique.be, avec une réclamation détaillée dans les trois jours suivant la réception.

6.7. RETARD DE LIVRAISON

Les délais de livraison indiqués sont donnés à titre indicatif. En cas de retard de livraison imputable à des circonstances indépendantes de la volonté de DC-INFORMATIQUE telles que des événements imprévus, des retards dans la chaîne d'approvisionnement, ou des cas de force majeure, DC-INFORMATIQUE ne pourra être tenu responsable ni imputable.

Si un retard de livraison est prévu ou constaté, DC-INFORMATIQUE s'engage à informer le Client dès que possible. En cas de retard important, le Client aura la possibilité, après notification écrite, d'annuler la commande si la livraison n'a pas eu lieu dans un délai raisonnable.

7. DROIT DE RETRACTATION

Conformément à la législation en vigueur en Belgique, le droit de rétractation n'est pas applicable aux contrats portant sur la fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés, ou aux contrats portant sur la prestation de services dont l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

En l'absence d'une obligation légale de permettre un droit de rétractation, le Client reconnaît que, pour les produits ou services fournis par DC-INFORMATIQUE, aucune rétractation n'est possible après la confirmation de la commande et le début de la prestation, sauf accord exprès écrit entre les parties.

8. GARANTIE

8.1. AGREMENT DES PRODUITS

Les produits seront réputés agréés par le Client cinq jours calendrier au plus tard après la livraison, sauf réclamation précise et détaillée qu'il nous notifierait avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée.

8.2. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE

La garantie ne peut être mise en œuvre que si les conditions suivantes sont réunies :

Le défaut rend, dans une mesure importante, le produit impropre à l'usage auquel il est habituellement destiné ou à un usage spécial expressément mentionné dans les conditions particulières de la vente.

Le produit a été monté et placé de manière appropriée.

Le produit est utilisé dans des conditions normales ; la garantie ne pourra notamment s'appliquer si les instructions d'entretien et d'utilisation communiquées lors de la livraison n'ont pas été respectées, ainsi qu'en cas de modification, de démontage ou de réparation par une personne qui ne serait pas professionnellement qualifiée.

8.3. DEFAUTS CACHES

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de la garantie, le Client devra nous notifier toute réclamation relative à des défauts cachés par lettre recommandée dans un délai maximum d'un mois après qu'il ait constaté ou aurait dû normalement constater les défauts.

8.4. PORTEE DE LA GARANTIE

Notre garantie est limitée, à notre choix, à la réparation gratuite ou au remplacement des marchandises défectueuses. En aucun cas celles-ci ne seront remboursées. Le Client devra renvoyer à ses frais et à ses risques l'appareil défectueux dans nos établissements afin qu'il soit procédé à sa réparation ou à son remplacement. Nous supporterons les frais de renvoi dans nos établissements et les frais de retour chez le Client si l'appareil auquel la garantie s'applique se révèle être effectivement défectueux.

Conformément à l'article 1649quater §2 tel que modifié par la loi du 20/03/2022 relative aux ventes à des consommateurs, le client est tenu d'informer le vendeur de l'existence du défaut de conformité dans les deux mois à compter du jour où le client a constaté le défaut. Le vendeur et le consommateur peuvent convenir d'un délai plus long.

8.5. EXCLUSION DE RESPONSABILITE

DC-INFORMATIQUE décline toute responsabilité en cas de dommages indirects, de pertes de bénéfices, de pertes de données ou de tout autre préjudice financier résultant de l'utilisation de nos produits ou services.

9. RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS

9.1. RESPONSABILITES DU FOURNISSEUR

DC-INFORMATIQUE s'engage à fournir les services et produits conformément aux termes convenus dans le devis, la commande, ou tout autre document contractuel. Nous nous engageons à exercer nos activités avec compétence, professionnalisme, et à respecter les délais convenus.

9.2. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à fournir, en temps voulu, toutes les informations, documents, et accès nécessaires à la réalisation des services ou à la livraison des produits. Tout retard dans la fourniture de ces éléments pouvant affecter les délais convenus, le Client en assume la responsabilité.

9.3. MODIFICATION DE CONTRAT

Toute modification des termes du contrat devra faire l'objet d'un accord écrit et signé par les deux parties. DC-INFORMATIQUE se réserve le droit d'ajuster les coûts et les délais en cas de modifications substantielles apportées par le Client après le début de la prestation.

9.4. RESPECT DES LEGISLATIONS EN VIGUEUR

Les deux parties s'engagent à respecter toutes les législations applicables dans le cadre de l'exécution du contrat. En cas de non-respect des obligations légales, la partie défaillante en assume l'entière responsabilité.

9.5. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera tenue responsable envers l'autre pour tout retard ou défaut d'exécution découlant de circonstances échappant à son contrôle raisonnable, y compris, mais de manière non-exhaustive, les grèves, les conflits sociaux, les pannes techniques, ou les événements imprévisibles.

9.6. RESILIATION DU CONTRAT

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations contractuelles, l'autre partie peut résilier le contrat après une mise en demeure écrite restée sans réponse écrite pendant sept jours calendrier.

9.7. CONTENU DES SITES WEB

9.7.1. RESPONSABILITE DU CONTENU

Le Client est entièrement responsable du contenu de tout site web développé et hébergé par DC-INFORMATIQUE. Cela inclut, mais n'est pas limité à, tout texte, image, vidéo, ou autre matériel publié sur le site. Il incombe au Client de s'assurer que le contenu respecte toutes les législations en vigueur.

9.7.2. CONFORMITE LEGALE

DC-INFORMATIQUE se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par le Client sur ses sites web. Le Client s'engage à respecter les lois relatives à la propriété intellectuelle, à la confidentialité, à la diffamation, à la protection des données, et à toute autre loi applicable.

9.7.3. MESURES DE SECURITE

Le Client est responsable de la sécurité de son contenu. DC-INFORMATIQUE prendra des mesures raisonnables pour assurer la sécurité des sites web, mais il incombe au Client de mettre en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger son contenu contre tout accès non autorisé.

9.7.4. RESPECT DES DROITS DES TIERS

Le Client garantit que le contenu qu'il publie sur ses sites web ne viole pas les droits de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les droits de marque, et les droits à la vie privée.

9.7.5. SUPPRESSION DE CONTENU ILLÉGAL

En cas de constatation de contenu illégal ou en violation des présentes conditions, DC-INFORMATIQUE se réserve le droit de demander au Client de supprimer le contenu en question. En cas de non-conformité DC-INFORMATIQUE peut résilier les services sans préavis.

10. CONFIDENTIALITE ET RGPD

10.1. CONFIDENTIALITE

Les deux parties conviennent de traiter comme strictement confidentielles toutes les informations commerciales, techniques, financières et autres, obtenues l'une de l'autre dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Ces informations ne seront divulguées

à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, sauf dans la mesure où la divulgation est nécessaire pour l'exécution du contrat.

10.2. RGPD

En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), DC-INFORMATIQUE s'engage à protéger les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la prestation de services. Les informations personnelles telles que les noms, adresses, adresses électroniques, et autres données similaires seront traitées de manière sécurisée et confidentielle.

En acceptant ces conditions générales, le Client donne son consentement explicite pour la collecte, le traitement, et l'utilisation de ses données personnelles dans le cadre de la relation commerciale. DC-INFORMATIQUE s'engage à utiliser ces données uniquement dans le but d'exécuter les services convenus et à ne pas les divulguer à des tiers, sauf si cela est nécessaire pour la réalisation des services ou exigé par la loi.

Le Client a le droit d'accéder à ses données personnelles, de les rectifier, de les supprimer, de s'opposer à leur traitement ou de demander leur portabilité en nous contactant par courriel : info@dc-informatique.be.

En acceptant ces conditions générales, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté notre politique de confidentialité et les dispositions liées au RGPD.

11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.1. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

DC-INFORMATIQUE conserve tous les droits de propriété intellectuelle liés aux services fournis, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les droits de marque, les brevets, et tout autre droit de propriété intellectuelle.

11.2. TRANSFERT DE DROITS

Sauf accord écrit préalable, aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré au Client. Le Client s'engage à ne pas reproduire, distribuer, ou utiliser de quelque manière que ce soit les éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle de DC-INFORMATIQUE sans autorisation préalable écrite.

11.3. ŒUVRES CREATIVES

Toutes les œuvres créatives, telles que les conceptions graphiques, les développements logiciels, et autres contenus créés dans le cadre des services fournis, restent la propriété exclusive de DC-INFORMATIQUE, sauf disposition contraire spécifiée dans le contrat.

11.4. LICENCE D'UTILISATION

Si expressément spécifié dans le contrat, DC-INFORMATIQUE peut accorder au Client une licence d'utilisation limitée des éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle. Cette licence sera soumise aux termes et conditions spécifiés dans le contrat et peut être révoquée en cas de non-respect.

11.5. CONTENU FOURNI PAR LE CLIENT

En fournissant du contenu auquel le Client détient les droits de propriété intellectuelle, le Client accorde à DC-INFORMATIQUE le droit non exclusif et irrévocable d'utiliser, reproduire, et modifier ce contenu dans le seul but de fournir les services convenus.

11.6. NON-CONCURRENCE

Le Client s'engage à ne pas engager ou solliciter les services de tierces parties impliquées dans la fourniture de services similaires à ceux de DC-INFORMATIQUE pour une période d'un an suivant la fin du contrat.

11.7. NOTIFICATION DE VIOLATION

En cas de violation présumée des droits de propriété intellectuelle de DC-INFORMATIQUE par le Client, le Client s'engage à en informer DC-INFORMATIQUE immédiatement afin de permettre une action corrective.

12. LITIGES

12.1. CLAUSE DE MEDIATION

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à tenter de résoudre le différend de manière amiable par le biais d'une médiation. La médiation sera initiée dès qu'une partie notifiera à l'autre son intention de recourir à la médiation. Les coûts de la médiation seront partagés également entre les parties, sauf accord contraire.

12.2. COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

En cas d'échec de la médiation ou si une partie souhaite engager une action en justice avant d'avoir recours à la médiation, les litiges seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Liège. Les parties acceptent irrévocablement cette juridiction.

12.3. LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi par les lois de Belgique. Tout litige découlant de ou en relation avec ce contrat sera interprété conformément aux lois Belges, à l'exclusion de tout conflit de lois.

12.4. FRAIS JURIDIQUES

En cas de litige donnant lieu à une action en justice, la partie perdante sera tenue de rembourser à l'autre partie les frais juridiques et les dépenses raisonnables engagés pour la résolution du litige.

12.5. REFERENCE A LA MEDIATION OBLIGATOIRE

Les parties reconnaissent que la médiation préalable est une condition préalable à toute action en justice et qu'une partie intentant une action en justice sans avoir d'abord tenté la médiation sera responsable des frais de justice de l'autre partie.

13. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

13.1. MISE A DISPOSITION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DC-INFORMATIQUE se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment. Les modifications seront mises à jour avec une nouvelle date et seront disponibles sur notre site internet à l'adresse <https://dc-informatique.be/conditions-generales-de-vente/>.

13.2. NOTIFICATION

Le Client reconnaît que les conditions générales sont accessibles en permanence sur le site internet de DC-INFORMATIQUE. Toute modification sera notifiée par l'actualisation de la date sur le document en ligne. Il est de la responsabilité du Client de consulter régulièrement les conditions générales disponibles sur le site.

13.3. ACCEPTATION DES MODIFICATIONS

En continuant à utiliser les services ou à passer des commandes après la notification des modifications, le Client reconnaît et accepte les nouvelles conditions générales. Si le Client n'accepte pas les modifications, il doit en informer DC-INFORMATIQUE immédiatement et cesser toute utilisation des services.

13.4. DROIT DE REFUS

Le Client a le droit de refuser les modifications et de résilier le contrat avec DC-INFORMATIQUE sans pénalité dans un délai de trente jours à compter de la mise à jour des conditions générales. La résiliation devra être notifiée par écrit.

13.5. MODIFICATION DES CONDITIONS PARTICULIERES

Toute modification des conditions particulières convenues entre les parties devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les deux parties.

13.6. CLAUSE SALVATRICE

La non-validité ou l'illégalité d'une des clauses prévues dans les contrats (conditions spécifiques et générales) convenues entre les parties n'entraîne aucunement une invalidité ou une nullité des autres conditions du contrat conclu entre les parties - clauses restant intégralement valables.